

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 28 novembre 2011

Présents : 13

Votants: 15

L'an deux mille onze et le vingt huit novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 17 novembre 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain
Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Georges PAPEGAY par HOTTERBECK Jacqueline, Josiane JACQUART par BLEUSE Annie

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre BOUVIER, Annie BLEUSE

DE_2011_69 - DM n°2 - Budget de l'eau

Alain MONTAY, Maire expose à l'assemblée que lors de la saisie des budgets dans Hélios par la trésorerie des anomalies bloquantes gérées par l'application empêchent de prendre en charge la totalité des prévisions. Afin de régulariser, il est nécessaire de voter les réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Num / Chap. Glob.	Libellé	Recettes	Dépenses
2315-11	Installations, matériel et outillages	0	-750
2315-18	Installations, matériel et outillage		750
TOTAL		0	0

Alain MONTAY, Maire invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

R.F.
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 02/12/2011
005-210501037-20111128-DE_2011_69-DE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 28 novembre 2011

Présents : 13

Votants: 15

L'an deux mille onze et le vingt huit novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 17 novembre 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain
Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Georges PAPEGAY par HOTTERBECK Jacqueline, Josiane JACQUART par BLEUSE Annie

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre BOUVIER, Annie BLEUSE

DE_2011_70 - Tarifs de régies et services à appliquer pour 2012

Monsieur le Maire dresse la liste des tarifs à appliquer au 1^{er} janvier 2012

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE LES TARIFS A APPLIQUER AU 1^{ER} JANVIER 2012 à l'unanimité :**

		MONTANT
LOYER	La révision de tous les logements communaux est faite au 1 ^{er} juillet sur la base de l'indice de référence du 4 ^{ème} trimestre	
CIMETIERE COLUMBARIUM	Concession 3mX2m=6m ² Niche	400.00€ 400.00€
Salle polyvalente	Poëtains du 16 mars au 14 octobre Extérieurs du 16 mars au 14 octobre Poëtains du 15 octobre au 15 mars Extérieurs du 15 octobre au 15 mars	100.00€ 150.00€ 150.00€ 200.00€
Salle du camping	Caution Pour petites réunion	150.00€ 50.00€
Matériel	1 Tables et 2 bancs Caution	4.50€ le lot 50€
Eau-assainissement	Eau Eau usée Abonnement annuel Agence de l'eau redevance pollution Agence de l'eau modernisation des	0.22€ le m ³ 0.30€ le m ³ 43.00€ 0.19€ le m ³ 0.15€ le m ²

R.F.
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 02/12/2011
005-210501037-20111128-DE_2011_70-DE

	réseaux de collecte Agence de l'eau prélèvement à la source	0.086€ le m3
CANTINE	TICKET ENFANT TICKET ADULTE	4.15€ 4.60€
GARDERIE TARIFS ETABLIS AVANT LA RENTREE DES CLASSES	TICKET JOURNALIER CARTE MENSUELLE CARTE TRIMESTRIELLE	2.50€ 25.00€ 48.00€
PISCINE TARIFS ETABLIS AVANT LA PERIODE ESTIVALE	TICKET journalier ENFANT TICKET Journalier ADULTE CARTE mensuelle ENFANT CARTE mensuelle ADULTE CARTE 10 entrées ENFANT CARTE 10 entrées ADULTE	1.30€ 2.50€ 6.50€ 13.00€ 10.00€ 21.00€
Photocopies et divers	A4 noir A3 noir A4 couleur A3 couleur Fax la feuille	0.20€ 0.40€ 0.40€ 0.80€ 0.40€
CAMPING	FERMETURE AU 31 DECEMBRE 2008	
AIRE DES GENS DU VOYAGE		FERMEE

- **FIXE LES TARIFS A APPLIQUER AU 1^{ER} JANVIER 2012 à 14 voix pour et une contre :**

BASCULE	Tare PTR A<3T500 PTR A<10T00 PTR A<26T00 PTR A<40T00	2.00€ 2.50€ 7.00€ 14.00€ 20.00€
----------------	--	---

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 28 novembre 2011

Présents : 13

Votants: 15

L'an deux mille onze et le vingt huit novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 17 novembre 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain
Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Georges PAPEGAY par HOTTERBECK Jacqueline, Josiane JACQUART par BLEUSE Annie

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre BOUVIER, Annie BLEUSE

DE_2011_71 - Décision modificative n°2 - Budget de l'école

Alain MONTAY expose à l'assemblée qu'une subvention exceptionnelle de 1000€ pour les sorties scolaires avait été accordée en mai par délibération. Cette somme a été mandatée au budget de la caisse des écoles. Il convient d'approuver cette somme en dépenses répartie de la façon suivante :

Désignation des articles			
Num / Chap. Glob.	Libellé	Recettes	Dépenses
624/011	Transports de biens ..	0	98
6067/011	Fournitures scolaires		902
7474	Part communes	1000	0
TOTAL		1000	1000

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VOTE** les crédits tel que proposé ci dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 02/12/2011
005-210501037-20111128-DE_2011_71-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 28 novembre 2011

Présents : 13

Votants: 15

L'an deux mille onze et le vingt huit novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 17 novembre 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain
Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Georges PAPEGAY par HOTTERBECK Jacqueline, Josiane JACQUART par BLEUSE Annie

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre BOUVIER, Annie BLEUSE

DE_2011_72 - Convention observatoire dynamique du logement avec la CCL

Dans le cadre du Programme d'Aménagement Solidaire du Laragnais, la Communauté de Commune du Laragnais s'est engagée à travailler sur la thématique du logement à l'échelon intercommunal.

Afin de cerner les besoins du territoire, il a été décidé de mettre en place un outil de suivi des indicateurs du logement, qui puisse constituer à la fois une base d'aide à la décision et à la fois une aide au suivi des objectifs qui auront été fixés de manière communautaire. Il s'agit de l'observatoire dynamique du logement.

L'observatoire sera mis en place sous la forme d'un tableur de données sous format Excel à actualiser de façon régulière. Ce tableur réalise des projections théoriques des besoins sur la base des indicateurs INSEE de la population et du logement.

Les données de l'observatoire doivent être mises à jour chaque année. Le dynamisme de l'outil nécessite :

- une implication des communes du territoire qui doivent participer à la collecte des données ;
- un travail de collecte, de suivi des indicateurs puis d'analyse qui sera assuré par la CCL ;
- une restitution annuelle faite aux élus du territoire (les tendances du territoire, les facteurs d'explication, la réalisation des objectifs que se sont fixés les communes) ;
- un échange de données recueillies avec la DDT.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec la CCL concernant le suivi de l'observatoire dynamique du logement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 02/12/2011
005-210501037-20111128-DE_2011_72-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 28 novembre 2011

Présents : 13

Votants: 15

L'an deux mille onze et le vingt huit novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 17 novembre 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain
Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Georges PAPEGAY par HOTTERBECK Jacqueline, Josiane JACQUART par BLEUSE Annie

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre BOUVIER, Annie BLEUSE

DE_2011_73 - Délégation au Maire pour ester en justice

Monsieur le Maire explique aux Conseillers Municipaux que pour être chargé, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, il lui est nécessaire de recevoir une délégation permanente ou ponctuelle du Conseil Municipal

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle pour toute la durée du mandat et **PRECISE** que cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions
- **AUTORISE** le Maire à fixer les rémunérations et à régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 02/12/2011
005-210501037-20111128-DE_2011_73-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 28 novembre 2011

Présents : 13

Votants: 15

L'an deux mille onze et le vingt huit novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 17 novembre 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain
Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Georges PAPEGAY par HOTTERBECK Jacqueline, Josiane JACQUART par BLEUSE Annie

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre BOUVIER, Annie BLEUSE

DE_2011_74 - Frais d'avocat

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le contentieux de bornage avec des administrés. Il présente la facture n°819 d'un montant de 897€ pour le règlement des frais d'avocat.

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2011-72 en date du 28 novembre 2011 portant délégation d'attributions à Monsieur le maire,

Considérant l'assignation en référé du 2 août 2011 à la requête d'un administré pour un contentieux de bornage

Considérant qu'il y a lieu de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts communaux dans cette affaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'ester en justice et de désigner Maître ROUANET, avocat à GAP afin de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
- **AUTORISE** le Maire à mandater la facture n°819 d'un montant de 897€ à la Société d'avocats de Maître Rouanet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 02/12/2011
005-210501037-20111128-DE_2011_74-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 28 novembre 2011

Présents : 13

Votants: 15

L'an deux mille onze et le vingt huit novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 17 novembre 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain
Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Georges PAPEGAY par HOTTERBECK Jacqueline, Josiane JACQUART par BLEUSE Annie

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre BOUVIER, Annie BLEUSE

DE_2011_75 - Déclassement de la RD 222

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération 2009-91 acceptant le déclassement de la RD 222 en voie communale sur la demande du Conseil Général mais émettant des réserves sur des travaux restant à effectuer.

Les travaux ont été réalisés et il convient de lever les réserves émises.

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L.131-4,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.3211-1,

Vu l'article L.3112-1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°1729 du Conseil Général des Hautes-Alpes en date du 17 mai 2011 donnant délégation à la Commission Permanente,

Considérant :

- que la RD222 reliant la RD 722 au département des Alpes-de-Haute-Provence n'a qu'une vocation de desserte locale,
- que les travaux de remise en état de cette route ont été achevés par le Département.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DE PRONONCER** le déclassement de la route départementale n°222 et d'approuver son classement dans le domaine public de la commune

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 02/12/2011
005-210501037-20111128-DE_2011_75-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 28 novembre 2011

Présents : 13

Votants: 15

L'an deux mille onze et le vingt huit novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 17 novembre 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain
Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Georges PAPEGAY par HOTTERBECK Jacqueline, Josiane JACQUART par BLEUSE Annie

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre BOUVIER, Annie BLEUSE

DE_2011_76 - Motion relative à la défense des 17 lits de l'hôpital local de
Laragne-Montéglin

Monsieur Le Maire présente aux Conseillers Municipaux le courrier de la Mairie de Laragne Montéglin sur la défense des 17 lits de l'hôpital local de Laragne Montéglin

CONSIDÉRANT les projets d'orientations de l'ARS laissant planer de sérieux doutes sur l'avenir de l'hôpital local de Laragne-Montéglin, avec un risque de fermeture de 5 lits de court séjour et de 12 lits de soins de suite et de réadaptation (SSR) ;

CONSIDÉRANT que toute mesure de fermeture de lits irait à rencontre des projections démographiques pour les personnes âgées de notre territoire ;

CONSIDÉRANT que les objectifs d'activité de cet établissement sont atteints comme les excellents taux d'occupation des lits et les équilibres financiers de ces activités ;

CONSIDÉRANT la contribution très forte de l'hôpital local au maintien à domicile des personnes fragiles, ainsi que des personnes âgées du sud du département, de la vallée de la Durance au Buëch, de même qu'un recours fort et fiable pour les maisons de retraite du territoire ;

CONSIDÉRANT que la prise en charge des patients hospitalisés sur ces lits ne nécessite pas un plateau technique développé compte tenu du public accueilli ;

CONSIDÉRANT que la fermeture des lits de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) serait préjudiciable à l'attractivité de la médecine de ville sur le laragnais en termes de renouvellement des généralistes ;

CONSIDÉRANT que cette réduction de lits éloignerait de manière inacceptable les lieux de soins des lieux de vie pour le sud du département, condamnant ainsi beaucoup de personnes âgées à un isolement accru indigne du respect que l'on doit à ces personnes et à leurs familles,

CONSIDÉRANT que l'hôpital local remplit pleinement sa mission d'hôpital de proximité indispensable pour le sud des Hautes-Alpes et permettant de désengorger les centres hospitaliers de référence et de leur service d'urgence ;

CONSIDÉRANT que le projet de fusion des deux hôpitaux laragnais, au 31 décembre 2011, fait de ces équipements le 3ème pôle haut-alpin de santé et donc maillon indispensable à l'échelle départementale ;

R.F.
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 02/12/2011
005-210501037-20111128-DE_2011_76-DE

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **S'OPPOSE** à tout projet de fermeture de lits au sein de l'hôpital local de Laragne-Montéglin
- **DEMANDE** que ces 17 lits soient bien réaffectés au sein du prochain SROS à l'hôpital local de Laragne-Montéglin et au Centre hospitalier « Buëch-Durance » qui sera créé officiellement le 31 décembre 2011
- **RENOUVELLE** son soutien à la communauté hospitalière et aux familles des personnes accueillies dans cet établissement
- **DENONCE** le risque d'une dégradation du service public de santé, garant de la solidarité, de l'égal accès aux soins et de l'équilibre du territoire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 28 novembre 2011

Présents : 13

Votants: 15

L'an deux mille onze et le vingt huit novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 17 novembre 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain
Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Georges PAPEGAY par HOTTERBECK Jacqueline, Josiane JACQUART par BLEUSE Annie

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre BOUVIER, Annie BLEUSE

DE_2011_77 - Motion relative à la défense de l'unité ONF du serrois Laragnais

Monsieur Le Maire présente aux Conseillers Municipaux le courrier de la Mairie de Laragne Montéglin sur la défense de l'unité ONF du Serrois-Laragnais.

CONSIDERANT le projet de restructuration de l'Agence Territoriale O.N.F des Hautes-Alpes dans lequel il est programmé de supprimer l'Unité Territoriale du Serrois-Laragnais (dont le siège est à Laragne-Montéglin), en l'éclatant entre les U.T de Gap et de Veynes

CONSIDERANT la surface très importante de forêts publiques (6 forêts domaniales, 40 forêts communales et la seule forêt départementale des Hautes-Alpes : Beynaves) : soit 17 000 ha gérés actuellement par l'Unité Territoriale du Serrois-Laragnais sur le sud des Hautes-Alpes,

CONSIDERANT l'importance d'un service de proximité de l'O.N.F pour les communes forestières dans la gestion de leurs forêts communales (gestion par l'O.N.F voulue par le Code Forestier),

CONSIDERANT le rôle moteur joué par l'O.N.F dans la gestion des territoires naturels en général, la gestion et l'animation de certains sites Natura 2000, la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) ainsi que la Restauration des Terrains en Montagne (RTM), l'approvisionnement de la filière-bois, la gestion du tourisme et des activités de loisir en milieu naturel, la surveillance des milieux naturels et de la chasse et la protection de l'environnement,

CONSIDERANT la création prochaine du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, dont 95% de sa partie haute-alpine se situe sur le territoire géographique de l'U.T du Serrois-Laragnais (5% seulement sur l'U.T de Veynes), dans lequel l'O.N.F sera un des acteurs majeurs, et où la coopération devra être optimale entre la Direction et les différents acteurs,

CONSIDERANT l'importance d'une bonne répartition géographique des sièges des Unités Territoriales dans les Hautes-Alpes, alors que ce projet de restructuration

R.F.
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 02/12/2011
005-210501037-20111128-DE_2011_77-DE

dans le sud du Département en supprimant toute représentation de l'O.N.F au sein des cantons de Ribiers, Laragne,

Orpierre, Rosans et Serres, et en concentrant de façon aberrante trois sièges d'Unités Territoriales dans un petit triangle constitué par Saint-Bonnet, Gap et Veynes,

CONSIDERANT l'importance fondamentale du maintien d'un véritable Service Public Forestier dans le sud des Hautes-Alpes,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** expressément le maintien de l'Unité Territoriale O.N.F du Serrois-Laragnais

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POËT**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 28 novembre 2011

Présents : 13

Votants: 15

L'an deux mille onze et le vingt huit novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 17 novembre 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain
Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Georges PAPEGAY par HOTTERBECK Jacqueline, Josiane JACQUART par BLEUSE Annie

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre BOUVIER, Annie BLEUSE

DE_2011_78 - Convention pour le paiement de la caserne de Laragne

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération 2009-102 ajournant la décision de participer au financement de l'emprunt contracté par la Commune de Laragne en 2008 puisqu'il n'y avait pas eu de nouvelle concertation ni convention fixant les modalités mais que le Conseil Municipal proposait le paiement de sa participation en une seule fois sans les intérêts relatif à l'emprunt.

Il convient de signer une convention entre la Commune du Poët et de Laragne Montéglin pour mandater le montant de 43 229.77€ représentant la participation de la Commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour le paiement de 43 229.77€ correspondant à la participation de la Commune pour le Centre de Secours.
- **AUTORISE** le Maire à mandater la somme de 43 229.77€ à la Commune de Laragne en un seul versement et **PRECISE** que les crédits budgétaires sont suffisants pour la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 02/12/2011
005-210501037-20111128-DE_2011_78-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POËT**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 28 novembre 2011

Présents : 13

Votants: 15

L'an deux mille onze et le vingt huit novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 17 novembre 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain
Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Georges PAPEGAY par HOTTERBECK Jacqueline, Josiane JACQUART par BLEUSE Annie

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre BOUVIER, Annie BLEUSE

DE_2011_79 - Convention annuelle avec la Communauté de Communes du
Laragnais

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention entre la Commune du Poët et la Communauté de Communes du Laragnais pour :

- La fourniture de matériel (location du podium et du marabout)
- La participation à l'entretien de la voirie, du réseau d'eau et du réseau d'assainissement

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention n° 01-12-LP relative à la location du podium et du marabout
- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention n° 02-12-LP relative à la participation aux travaux d'entretien de la voirie, du réseau d'eau et du réseau d'assainissement

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 02/12/2011
005-210501037-20111128-DE_2011_79-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 28 novembre 2011

Présents : 13

Votants: 15

L'an deux mille onze et le vingt huit novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 17 novembre 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain
Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Georges PAPEGAY par HOTTERBECK Jacqueline, Josiane JACQUART par BLEUSE Annie

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre BOUVIER, Annie BLEUSE

DE_2011_80 - Convention piscine Laragne

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que 25 enfants de l'école de la commune se sont rendus à la piscine de Laragne pour des séances d'enseignement de la natation en juin 2011. Le montant de la participation des communes extérieures au frais de fonctionnement de la piscine de Laragne, pour la natation scolaire du mois de juin 2011, est de 30€ par élève pour un cycle entier de 10 séances, soit encore 3€ par élève et par séance.

Une convention doit être signée avec la Mairie de Laragne pour le paiement de ces séances d'un montant de 750€ si elles ont toutes été réalisées.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Mairie de Laragne pour l'enseignement de la natation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater la somme de 3€ par séance et par élève pour le paiement des séances de la piscine pour 25 enfants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 02/12/2011
005-210501037-20111128-DE_2011_80-DE

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU lundi 28 novembre 2011

Séance Ordinaire 20 heures 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Membres en exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 13
Date de convocation : jeudi 17 novembre 2011

LE 28 novembre 2011 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

REPRESENTES : Georges PAPEGAY, Josiane JACQUART

ABSENTS :

Secrétaires de séance : Pierre BOUVIER, Annie BLEUSE

Délibérations du conseil à l'unanimité :

DE 2011 69- DM n°2 - Budget de l'eau

- Vote les crédits proposés ci-dessous :

Désignation des articles			
Num / Chap. Glob.	Libellé	Recettes	Dépenses
2315-11	Installations, matériel et outillages	0	-750
2315-18	Installations, matériel et outillage		750
TOTAL		0	0

DE 2011 70- Tarifs de régies et services à appliquer pour 2012

- **FIXE LES TARIFS A APPLIQUER AU 1^{ER} JANVIER 2012 à l'unanimité :**

		MONTANT
LOYER	La révision de tous les logements communaux est faite au 1 ^{er} juillet sur la base de l'indice de référence du 4 ^{ème} trimestre	

CIMETIERE COLUMBARIUM	Concession 3mX2m=6m ² Niche	400.00€ 400.00€
Salle polyvalente	Poëtaines du 16 mars au 14 octobre Extérieurs du 16 mars au 14 octobre	100.00€ 150.00€
Salle du camping	Poëtaines du 15 octobre au 15 mars Extérieurs du 15 octobre au 15 mars Caution Pour petites réunion	150.00€ 200.00€ 150.00€ 50.00€
Matériel	1 Tables et 2 bancs Caution	4.50€ le lot 50€
Eau-assainissement	Eau Eau usée Abonnement annuel Agence de l'eau redevance pollution Agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte Agence de l'eau prélèvement à la source	0.22€ le m ³ 0.30€ le m ³ 43.00€ 0.19€ le m ³ 0.15€ le m ³ 0.086€ le m ³
CANTINE	TICKET ENFANT TICKET ADULTE	4.15€ 4.60€
GARDERIE TARIFS ETABLIS AVANT LA RENTREE DES CLASSES	TICKET JOURNALIER CARTE MENSUELLE CARTE TRIMESTRIELLE	2.50€ 25.00€ 48.00€
PISCINE TARIFS ETABLIS AVANT LA PERIODE ESTIVALE	TICKET journalier ENFANT TICKET Journalier ADULTE CARTE mensuelle ENFANT CARTE mensuelle ADULTE CARTE 10 entrées ENFANT CARTE 10 entrées ADULTE	1.30€ 2.50€ 6.50€ 13.00€ 10.00€ 21.00€
Photocopies et divers	A4 noir A3 noir A4 couleur A3 couleur Fax la feuille	0.20€ 0.40€ 0.40€ 0.80€ 0.40€
CAMPING	FERMETURE AU 31 DECEMBRE 2008	
AIRE DES GENS DU VOYAGE		FERMEE

- **FIXE LES TARIFS A APPLIQUER AU 1^{ER} JANVIER 2012 à 14 voix pour et une contre :**

BASCULE	Tare	2.00€
	PTRA<3T500	2.50€
	PTRA<10T00	7.00€
	PTRA<26T00	14.00€
	PTRA<40T00	20.00€

DE 2011 71- Décision modificative n°2 - Budget de l'école

- **VOTE** les crédits tel que proposé ci dessous :

Désignation des articles			
Num / Chap. Glob.	Libellé	Recettes	Dépenses
624/011	Transports de biens ..	0	98
6067/011	F o u r n i t u r e s scolaires		902
7474	Part communes	1000	0
TOTAL		1000	1000

DE 2011 72- Convention observatoire dynamique du logement avec la CCL

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec la CCL concernant le suivi de l'observatoire dynamique du logement dans le cadre du Programme d'Aménagement Solidaire du Laragnais

DE 2011 73- Délégation au Maire pour ester en justice

- **AUTORISE** le Maire à tenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle pour toute la durée du mandat et **PRECISE** que cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions
- **AUTORISE** le Maire à fixer les rémunérations et à régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

DE 2011 74- Frais d'avocat

- **DECIDE** d'ester en justice et de désigner Maître ROUANET, avocat à GAP afin de

représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

- **AUTORISE** le Maire à mandater la facture n°819 d'un montant de 897€ à la Société d'avocats de Maître Rouanet.

DE 2011 75- Déclassement de la RD 222

- **DE PRONONCER** le déclassement de la route départementale n°222 et d'approuver son classement dans le domaine public de la commune sur la demande du Conseil général

DE 2011 76- Motion relative à la défense des 17 lits de l'hôpital local de Laragne-Montéglin

- **S'OPPOSE** à tout projet de fermeture de lits au sein de l'hôpital local de Laragne-Montéglin
- **DEMANDE** que ces 17 lits soient bien réaffectés au sein du prochain SROS à l'hôpital local de Laragne-Montéglin et au Centre hospitalier « Buëch-Durance » qui sera créé officiellement le 31 décembre 2011
- **RENOUVELLE** son soutien à la communauté hospitalière et aux familles des personnes accueillies dans cet établissement
- **DENONCE** le risque d'une dégradation du service public de santé, garant de la solidarité, de l'égal accès aux soins et de l'équilibre du territoire.

DE 2011 77- Motion relative à la défense de l'unité ONF du serrois Laragnais

- **DEMANDE** expressément le maintien de l'Unité Territoriale O.N.F du Serrois-Laragnais

DE 2011 78- Convention pour le paiement de la caserne de Laragne

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour le paiement de 43 229.77€ correspondant à la participation de la Commune pour le Centre de Secours.
- **AUTORISE** le Maire à mandater la somme de 43 229.77€ à la Commune de Laragne en un seul versement et **PRECISE** que les crédits budgétaires sont suffisants pour la réalisation de cette opération.

DE 2011 79- Convention annuelle avec la Communauté de Communes du Laragnais

- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention n° 01-12-LP relative à la location du podium et du marabout

- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention n° 02-12-LP relative à la participation aux travaux d'entretien de la voirie, du réseau d'eau et du réseau d'assainissement

DE 2011 80- Convention piscine Laragne

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Mairie de Laragne pour l'enseignement de la natation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater la somme de 3€ par séance et par élève pour le paiement des séances de la piscine pour 25 enfants.

DIVERS :

- **Horaires cantine garderie** : L'école a demandé le décalage des horaires à midi et à 16h30 de 5mn. De ce fait, l'employé de la cantine effectue 10 mn supplémentaires de travail chaque jour. Le conseil Municipal refuse les heures supplémentaires et demande de revenir aux anciens horaires
- A plusieurs reprises, il a été constaté une surcharge d'effectif à la cantine. le Conseil Municipal décide de faire passer une note indiquant que les enfants dont les deux parents sont prioritaires pour prendre les repas à la cantine.
- **APE** : L'association des Parents d'élèves demande un accord de principe pour le renouvellement de la subvention exceptionnelle pour le spectacle de 200€, ainsi qu'un local pour le stockage du matériel de ski et un local pour le stockage des décors et accessoires du spectacle. Accord sur la totalité des demandes.
- **STATION D'EPURATION** : Il va falloir racheter une ou 2 parcelles pour réaliser la station d'épuration. cela sera décidé dès qu'un prix sera fixé par le vendeur.
- **P.V.R de charrette** : Il convient d'acheter un terrain pour le bassin de rétention d'eau pluviale. Un prix va être demandé au vendeur.
- **Voirie 2012** : Le conseil Municipal de ne pas prévoir de travaux de voirie pour 2012 pour l'instant
- Pour information, le Noël des enfants aura lieu le 4 décembre 2011 ; l'école de SAUMUR occupera la salle des fêtes le mardi 6 décembre et jeudi 8 décembre (soir et nuit), ils feront une présentation sur la place de la mairie le 6 décembre à partir de 19 h et peut être également le 8 décembre.

La séance est levée à 22h35

LE MAIRE
Alain MONTAY

SECRETAIRES DE SEANCE
Pierre BOUVIER - Annie BLEUSE